

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

---

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 809)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL50

présenté par  
Mme Forteza, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« établi »,

les mots :

« peut établir ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de rétablir la rédaction initiale de cette disposition, conformément aux termes de la directive (UE) 2016/680 du Parlement européen et du Conseil.